

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres**

Siège social :

Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :

12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 25 AOÛT 2025**

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de la convocation : 19 août 2025

**L'an deux mil vingt et cinq, le 25 du mois d'août à 18h00**, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	
WALTON Samuel	
THARAUD Hervé	
LAFOREST Claude	
BOISARD Joachim	
MAUREY Ludovic	
PREVOT René	
NOMPEIX Claude	
DE LAUNAY Laurent	
GIRARD Philippe	
NOUAUD Stéphane (à compter de D AEP n°023/2025)	
DEROSE Jean-Robert	
HOUELBEC Mickaël	Jean-Luc LAMAISON
VIANDON Catherine	
CHABANAIS Guy	
JOLY Dany	
MATTIAUDA Sylvain	
PLATON Serge	CAZENAVE Didier
RIBES Eve	
ARNAL José	

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

<b>Approbation du PV du 17 juin 2025</b>	
<b>Délibérations</b>	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 023/2025	Plan d'actions économies d'eau 2023-2032
<b>Questions diverses</b>	

A dix-huit heures,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

## Désignation du secrétaire de séance

### Nouveaux Délégués

### Economisons la ressource en eau

### Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur **Ludovic MAUREY** délégué de DARDENAC est désigné comme secrétaire de séance. **Ludovic MAUREY** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

---

Monsieur le Président indique aux membres présents que des nouveaux délégués ont été désignés par le Conseil Municipal de GREZILLAC :

Communes	Titulaires	Suppléants
GREZILLAC	René PREVOT	Catherine LABAYE
	Claude NOMPEIX	Serge MIOT

Monsieur le **Directeur** précise que Claude NOMPEIX – Maire de GREZILLAC a déjà été délégué du SIAEPA de la Région d'Arveyres durant plusieurs années.

---

### Economisons la ressource en eau

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour faire un point sur la démarche – Economisons la ressource en eau.

Monsieur le **Directeur** précise que la distribution de matériels hydro-économies se poursuit dans nos locaux avec des supports pédagogiques prêtés par le SMEGREG jusqu'au 12 juillet dernier. Des distributions délocalisées sont aussi proposées à nos communes sur demande (à VAYRES le 09 juillet 2025 et à IZON le 04 juillet et le 06 septembre 2025).

## Actualités

### Economisons la ressource en eau – Matériels hydro-économies

- **Poursuite de la distribution de matériels hydro-économies**  
dans nos locaux et sur sollicitation des communes  
(ex : **VAYRES** le 09 juillet 2025 et **IZON** les 04 juillet et 06 septembre 2025) avec recensement des usagers (formulaire à compléter, facture récente à présenter, ...)

5

Monsieur le **Président** rappelle que les économies réalisées sur les consommations seraient de l'ordre de 10 à 16% par foyer équipé.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.**

Le **Président** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Christian SIUTAT**.

#### Observation :

**Stéphane NOUAUD** rejoint l'Assemblée. Il participera au vote de la prochaine délibération.

## Plan d'actions

### AEP n°023/2025 – Plan d'actions économies d'eau 2023-2032

#### Objet :

Le **Président** présente aux membres du Comité Syndical les attentes du plan d'actions présenté. Notre territoire est concerné par 3 PLUi. Le PLUi-HD de la CALI et le PLUi de CDC de CASTILLON-PUJOLS sont en cours de finalisation et le PLUi de la CDC du CREONNAIS est en révision. La disponibilité de l'eau potable reste la condition sine qua non à l'approbation de ces documents.

#### Délibération n° AC 023-2025

##### Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

- Les services de l'Etat ont pointé la **disponibilité de la ressource en eau** comme condition impérative à respecter pour approuver les documents d'urbanisme et de planification. La responsabilité des autorités organisatrices de l'eau, et particulièrement celle du SIAEPA Région d'Arveyres, est engagée pour la **finalisation de ces documents** (SCOT, PLUi et PLU).
- Au regard du **dépassement des autorisations globales de prélèvements** depuis plusieurs exercices, le SIAEPA de la Région d'Arveyres a décidé d'engager des **moyens techniques et financiers pour limiter les volumes perdus** (fuites en parties publiques et privées, modifications des usages, diversification des ressources, ...).
- La mise à jour récente du diagnostic qui s'inscrit dans un schéma d'alimentation en eau potable permet d'établir un **plan – économies d'eau** sur 10 ans articulé autour de 7 actions.
- Des **objectifs** sont identifiés pour répondre aux obligations réglementaires et permettre la poursuite du développement des territoires couverts par notre structure.

7

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite l'autorisation globale de prélèvements et sa décomposition par forage.

#### Délibération n° AC 023-2025

##### Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

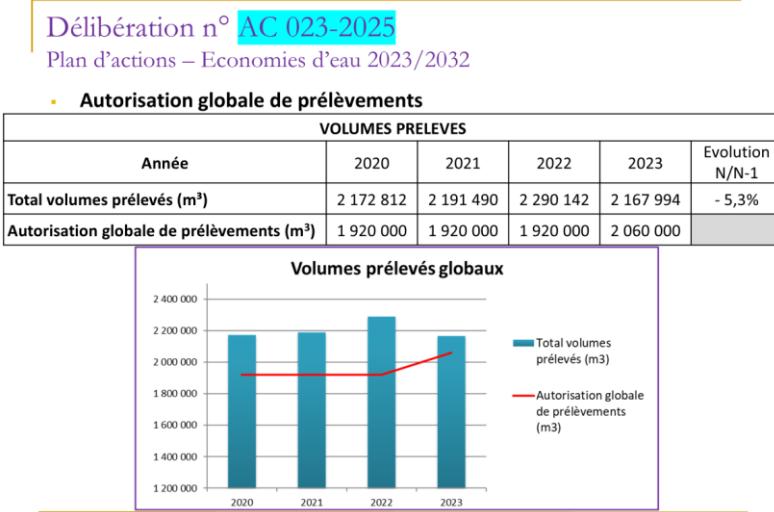
###### **Autorisation globale de prélèvements**

Conformément à l'arrêté préfectoral définissant les autorisations globales de prélèvements - Arrêté préfectoral - SEN 2022-08-05-096 du 26 décembre 2022, le SIAEPA de la Région d'Arveyres est autorisé à prélever les volumes maximaux annuels suivants :

Forage	Localisation	Prélèvements		
		(volumes maximum autorisés)	en m <sup>3</sup> /h	en m <sup>3</sup> /j
Les Bouins	IZON	150	1 500	550 000
L'Oustalot Bis	MOULON	150	3 000	540 000
Canaudonne	GENISSAC	100	2 000	730 000
Grand Barrail	CADARSAC	150	3 000	1 095 000
Volume annuel autorisé		2 060 000 m <sup>3</sup>		

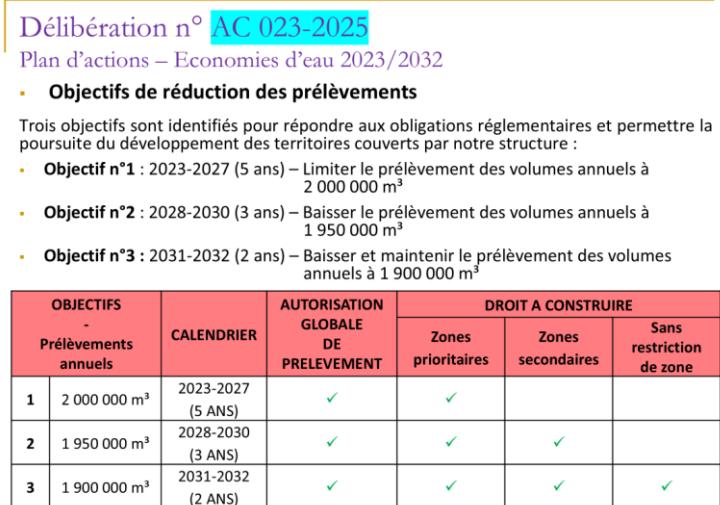
8

Monsieur le **Directeur** rappelle que depuis plusieurs exercices l'autorisation globale de prélèvements est dépassée par notre collectivité. Compte-tenu de l'attractivité des territoires (Libournais, Brannais et Créonnais), cette autorisation globale a été augmentée en 2022 par les services de l'Etat. Toutefois, les volumes prélevés restent encore supérieurs aux volumes autorisés à cause notamment du changement climatique et des contraintes supportées par les équipements (vieillissement, nature des sols, circulation routière, ...).



9

Monsieur le **Directeur** présente les 3 objectifs hiérarchisés et priorisés de réduction de prélèvements. Les volumes projetés à échéance de 2023-2027 / 2028-2030 / 2031-2032 ne prennent pas en compte les évolutions de population. Les volumes économisés sont ainsi quantifiés et quantifiables pour garantir un déblocage de zones à construire priorisés.



10

Monsieur le **Directeur** décrit les 7 actions et les volumes économisables/substituables attendus.

Monsieur le **Directeur** précise que le Programme Pluriannuel d'Investissements est sans doute l'action à engager prioritairement compte-tenu des volumes économisables à terme. Il a été établi dans le cadre de la mise à jour du diagnostic eau potable en planifiant des renouvellements de réseaux (conduites et branchements) sur des équipements identifiés comme défectueux de par leur âge et/ou des contraintes exercées. Les volumes économisables ont été quantifiés en fonction des ILP (Indice Linéaire de Pertes) actuels appliqués sur chaque tronçon à renouveler.

**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

**Action n°1 : Programme Pluriannuel d'Investissements**

Le schéma d'alimentation en eau potable a établi un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui vise à identifier les travaux sur les équipements (ouvrages, conduites, ...).

Les critères de vétusté, de matériaux, d'usages, ... ont été pris en compte pour dégager des priorités de travaux au nombre de 10.

Les travaux identifiés dans ce PPI ont été engagés dès l'année 2023 pour réduire les pertes et assurer une gestion patrimoniale.

L'objectif est de réduire drastiquement les volumes d'eau prélevés d'ici à 2028 pour respecter les autorisations préfectorales et de permettre la poursuite du développement du territoire à travers l'accueil de nouvelles populations.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m <sup>3</sup> /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
PPI	15 000 000	2023-2027	≥ 2027	90 000
	12 000 000	2028-2030	≥ 2030	54 000
	3 000 000	2031-2032	≥ 2032	36 000

11

Monsieur le **Directeur** rappelle que l'intérêt principal de la sectorisation est la recherche de fuite. Sa quatrième phase de déploiement réalisé en 2024 permet de suivre des secteurs plus réduits en linéaire de réseaux et en nombre d'abonnés. Les zones de recherche sont ainsi plus ciblées permettant une meilleure réactivité de la part de l'exploitant – principal utilisateur de l'outil.

**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

**▪ Action n°2 : Sectorisation**

Les objectifs de la sectorisation du réseau d'eau potable sont :

- une recherche effective de fuite qui bonifie l'exploitation,
- une meilleure connaissance du patrimoine pour anticiper les évolutions du réseau (détérioration, dégradation, altération, ...) et ainsi optimiser son fonctionnement,
- un outil de planification et d'anticipation des futurs investissements.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m <sup>3</sup> /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
SECTORISATION 4 <sup>ème</sup> phase	110 000	2024	≥ 2025	30 000

12

Monsieur le **Directeur** confirme l'intérêt de la mission spécifique de recherche de fuite confiée à la société LEAKMITED qui va s'engager en septembre 2025. Selon les résultats obtenus, celle-ci pourra se renouveler pour compléter les recherches de fuite initiées par la sectorisation. Des collectivités voisines (SIAEPA BONNETAN et SIEA EST DU LIBOURNAIS) ont obtenu d'excellents résultats suite à l'intervention de LEAKMITED.

**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

▪ **Action n°3 : Mission spécifique**

Afin d'améliorer la performance du réseau d'eau potable, des missions spécifiques de recherche de fuite vont être diligentées auprès de sociétés spécialisées rémunérées aux résultats obtenus.

Ces prospections ciblées sur un territoire défini se feront en concertation avec l'exploitant du réseau afin de permettre l'accès aux équipements et s'assurer de la réparation des fuites trouvées.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m <sup>3</sup> /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
MISSION SPECIFIQUE	50 000	Fin du 3 <sup>ème</sup> Trimestre 2025	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2025	40 000

13

Monsieur le **Directeur** indique que le diagnostic eau potable a identifié des secteurs avec des niveaux de pression élevés. La régulation de pression au niveau du réseau permettra de diminuer les contraintes mécaniques (vieillissement prématué, fragilisation, ...) et les volumes perdus (moins de volumes de fuite) sans impacter la qualité de la distribution aux usagers (3 à 4 bars pour un confort d'usage avec une obligation réglementaire de 1 bar au minimum).

**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

▪ **Action n°4 : Régulation de pression**

Les objectifs de la mise en place de la régulation (réduction/modulation) de pression sur un réseau sont les suivants :

- réduire les volumes de fuites, donc les pertes sur le réseau,
- réduire les casses sur le réseau,
- augmenter la durée de vie des conduites et des équipements,
- optimiser les investissements de renouvellement du réseau,
- améliorer le rendement du réseau et l'Indice Linéaire de Pertes (ILP),
- diminuer les volumes prélevés dans les nappes profondes, donc préserver la ressource en eau potable.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m <sup>3</sup> /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
REGULATION DE PRESSION	175 000	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2025	≥ 2026	50 000

14

Monsieur le **Directeur** confirme la finalisation du déploiement de la télérèlèvre pour la fin de l'année 2025. Cet outil permet d'alerter l'usager sur l'évolution de sa consommation et sur l'apparition d'une fuite. La prévention des fuites en domaine privé est un enjeu majeur de la préservation de la ressource en eau. Ce compteur connecté a été massivement accepté par nos usagers.

**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

▪ **Action n°5 : Télérèlèvre**

La maîtrise des surconsommations en domaine privé apparaît comme l'un des enjeux majeurs de la préservation de la ressource en eau.

Le SIAEPA de la Région d'Arveyres a financé à hauteur de plus de 1 290 000 € le déploiement sur 3 ans (2023 à 2025) de la télérèlèvre sur l'ensemble de ses compteurs d'eau pour apporter un service supplémentaire à ses usagers permettant de limiter au mieux les fuites en domaine privé en nombre et en volume.

Ces volumes « non perdus » à terme pourront ainsi être utilisés en vue de satisfaire les besoins liés à l'évolution de notre territoire.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m <sup>3</sup> /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
TELERELEVE	1 290 000	2023 à 2025	≥ 2026	30 000

15

Monsieur le **Directeur** met en avant l'action communication et accompagnement technique envers les acteurs publics et privés (notamment la commune d'IZON qui souhaite faire évoluer l'arrosage de ses terrains de football en utilisant à terme un ressource alternative à l'eau potable).

**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

▪ **Action n°6 : Communication et accompagnement technique**

Le SIAEPA de la Région d'Arveyres a toujours été et reste un partenaire attentif sur les thématiques liées à la protection de la ressource en eau et souhaite communiquer et accompagner techniquement ses usagers publics et privés :

- Adhésion au SMEGREG – Membre du Club « j'éco l'eau Gironde »
- Matériels hydro-économies
- Puits / forages ou système de récupération des eaux pluviales
- Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m <sup>3</sup> /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	75 000	2025	≥ 2026	50 000

16

Monsieur le **Directeur** rappelle le projet de forage de substitution de CADARSAC qui va permettre à terme de limiter les prélèvements sur la nappe déficitaire de l'éocène centre.

Délibération n° AC 023-2025  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

▪ **Action n°7 : Substitution**

Afin de limiter les prélèvements dans la nappe déficitaire de l'Eocène Centre et de diversifier les ressources, une étude pilotée dans les alluvions de la Dordogne a été menée par le SMEGREG.

Les résultats ont identifié une solution de substitution locale de capacité satisfaisante, à proximité du forage de Grand Barrail à CADARSAC, rendu possible compte-tenu du ratio investissement/volume substitué.

Les investigations approfondies sur ce projet ont permis de conforter notamment la faisabilité technico-économique de cet équipement permettant d'envisager sa mise en œuvre en 2025 puis son exploitation au plus tard en 2026.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES SUBSTITUABLES (m <sup>3</sup> /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
SUBSTITUTION	1 000 000	2025	≥ 2026	250 000

17

Monsieur le **Président** propose aux membres présents de réagir après la présentation des 7 actions.

**Jean-Robert DEROSE** souligne qu'il s'agit d'un plan ambitieux mais nécessaire au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau.

Monsieur le **Président** précise que le plan proposé s'appuie sur des projections réalistes et réalisables. Les 7 actions sont complémentaires.

**Mickaël HOUELBECK** indique que Jean-Luc LAMAISON s'excuse de ne pas être présent car le sujet fait partie de ses préoccupations et il fait remarquer que les responsabilités du délégataire n'apparaissent pas dans le plan d'actions.

Monsieur le **Directeur** répond que le délégataire est un acteur majeur sur plusieurs actions et notamment la sectorisation. Les actions présentées pilotées par la collectivité doivent impliquer l'ensemble des partenaires concernés : le délégataire, le maître d'œuvre, l'entreprise de travaux, ... De plus, il est important de rappeler que les contrats de délégation s'achèvent à la fin de l'année 2027. Le prochain contrat d'eau potable devra prendre en compte les objectifs annoncés dans le plan d'actions impliquant le futur délégataire.

**Mickaël HOUELBECK** propose de créer une commission composée d'élus chargés de travailler sur les prochains contrats de délégation.

Monsieur le **Directeur** indique qu'une commission d'ouverture des plis (dite « DSP » ou « SAPIN ») est en place pour suivre les attributions de contrats. Cette commission pourrait travailler plus en amont à amender ou à compléter de futurs cahiers des charges et à réfléchir aux moyens de suivi et de contrôle pour l'application de ceux-ci après la signature des contrats. L'évolution de cette commission pourrait intervenir à la prochaine mandature (2026-2032).

Monsieur le **Président** confirme que le prochain contrat de délégation de l'eau potable sera différent de celui en place depuis 2018.

**Joachim BOISARD** rappelle que la responsabilité incombe aux élus et le délégataire doit appliquer les directives. Les choix d'urbanisation ont conduit à des constructions éclatées et parfois non maîtrisées qui pénalisent les projets à venir. Les communes souhaitant poursuivre l'accueil de nouvelles populations n'ont pas d'engagement vis-à-vis de la protection de la ressource en eau. La rationalisation des usages de l'eau potable (arrosage des espaces verts,

nettoyage de voirie, économies des consommations dans les bâtiments publics, ...) devrait être prioritaire. Les retards d'investissement, cumulé depuis trente ans, pour les travaux sur les réseaux (renouvellement, déplacement, ...) se paient maintenant. Le délégataire n'est pas le seul responsable et les usagers subissent cette situation.

**Eve RIBES** ajoute que le plan d'actions a le mérite de pointer les manquements sur la gestion patrimoniale et sur la nécessité d'engager de lourds investissements pour poursuivre le développement du territoire. Le sud-libournais s'est beaucoup développé sur les décennies précédentes. Aujourd'hui, des obligations d'accueil s'appliquent sur des communes comme IZON et VAYRES. Elle rappelle que notre collectivité a déjà engagé bon nombre d'actions pour améliorer la situation. La délivrance des permis de construire par le passé avec des projets d'aménagements consommateurs d'espaces sans renouvellement de population (les biens sont acquis par des propriétaires qui restent sur le territoire) est remise en cause par les contraintes engendrées par ce modèle. Enfin, les exigences vis-à-vis du délégataire sont plus importantes mais elles le seront encore davantage avec le nouveau contrat.

**Joachim BOISARD** complète ses propos en précisant qu'il ne stigmatise personne mais que c'est bien un travail collégial de tous les élus qui est nécessaire.

Monsieur le **Président** souligne que l'Etat n'a pas alerté sur les évolutions démographiques préconisées par le SCOT (1% par an) en acceptant des augmentations de population de 4 à 5% par an sur certaines communes.

---

Monsieur le **Directeur** décrit les évolutions tarifaires nécessaires à la réalisation des 3 objectifs hiérarchisés et priorisés de réduction de prélèvements. Les actions n°2 à 7 sont en partie financées ou préfinancées sur les exercices 2023 à 2025. L'action n°1 qui représente les investissements les plus importants nécessite une mobilisation de moyens financiers conséquents. Un tableau présente par année les travaux à engager (linéaire et coût) avec l'emprunt à souscrire générant des annuités. A l'horizon de 2032, la collectivité devra emprunter plus de 20 000 000 €.

### Délibération n° AC 023-2025

Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

#### ▪ Evolution tarifaire

Le plan d'actions économies d'eau présenté nécessite de mobiliser d'importants moyens financiers afin de réaliser l'ensemble des investissements.

Les actions n°2 à 7 sont en partie financées ou préfinancées sur les exercices 2023 à 2025. L'action n°1 – Programme Pluriannuel d'investissement doit être financée par l'évolution du prix de l'eau potable, le recours à l'emprunt et la sollicitation de subventions auprès de nos partenaires financiers.

Le financement priorisé pour réaliser cette action est le recours à l'emprunt pour les 2/3 des investissements à engager soit :

ANNEE	LINEAIRE	COÛT DES TRAVAUX	EMPRUNT	ANNUITE SUPPLEMENTAIRE
2023	3 901	1 025 420 €	1 200 000 €	
2024	5 370	1 231 640 €	1 000 000 €	
2025	5 362	1 983 370 €	1 500 000 €	
2026	9 550	2 908 220 €	2 000 000 €	144 000 €
2027	12 471	5 467 560 €	4 000 000 €	429 562 €
2028	6 777	2 209 150 €	2 000 000 €	574 562 €
2029	7 970	4 038 400 €	2 000 000 €	717 562 €
2030	19 287	6 804 290 €	4 000 000 €	1 003 123 €
2031	16 689	3 179 245 €	1 200 000 €	1 091 123 €
2032	15 276	3 095 530 €	1 200 000 €	1 177 123 €
TOTAL	102 653 ML	31 942 825 €	20 100 000 €	

Monsieur le **Directeur** détaille l'évolution de la part collectivité par an (2,05 € en 2026 à 3,25 € en 2032) permettant de déterminer les recettes couvrant les dépenses intégrant les travaux.

**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

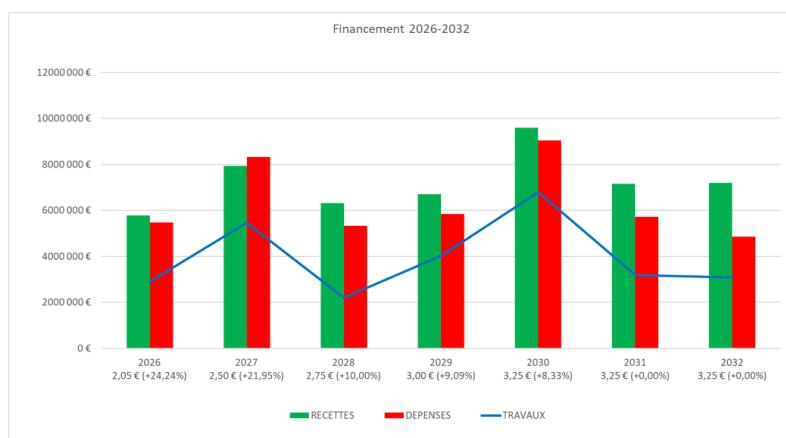
▪ **Evolution tarifaire**

PART VARIABLE COLLECTIVITE	RECETTES	DEPENSES	TRAVAUX
<b>2026</b> 2,05 € (+24,24%)	5 778 339 €	5 472 220 €	2 908 220 €
<b>2027</b> 2,50 € (+21,95%)	7 928 335 €	8 327 122 €	5 467 560 €
<b>2028</b> 2,75 € (+10,00%)	6 313 438 €	5 322 498 €	2 209 150 €
<b>2029</b> 3,00 € (+9,09%)	6 705 862 €	5 848 021 €	4 038 400 €
<b>2030</b> 3,25 € (+8,33%)	9 605 715 €	9 042 572 €	6 804 290 €
<b>2031</b> 3,25 € (+0,00%)	7 155 622 €	5 727 225 €	3 179 245 €
<b>2032</b> 3,25 € (+0,00%)	7 206 028 €	4 864 256 €	3 095 530 €

19

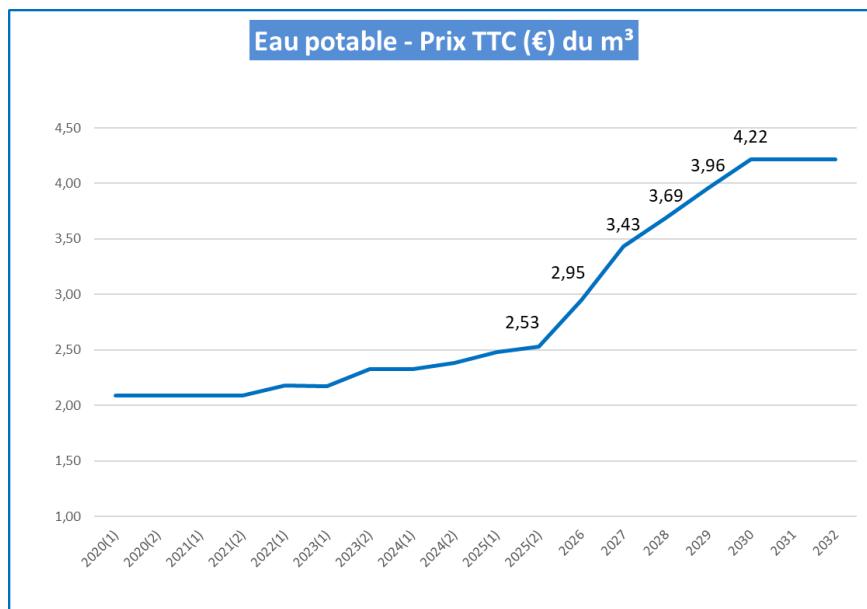
**Délibération n° AC 023-2025**  
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

▪ **Evolution tarifaire**

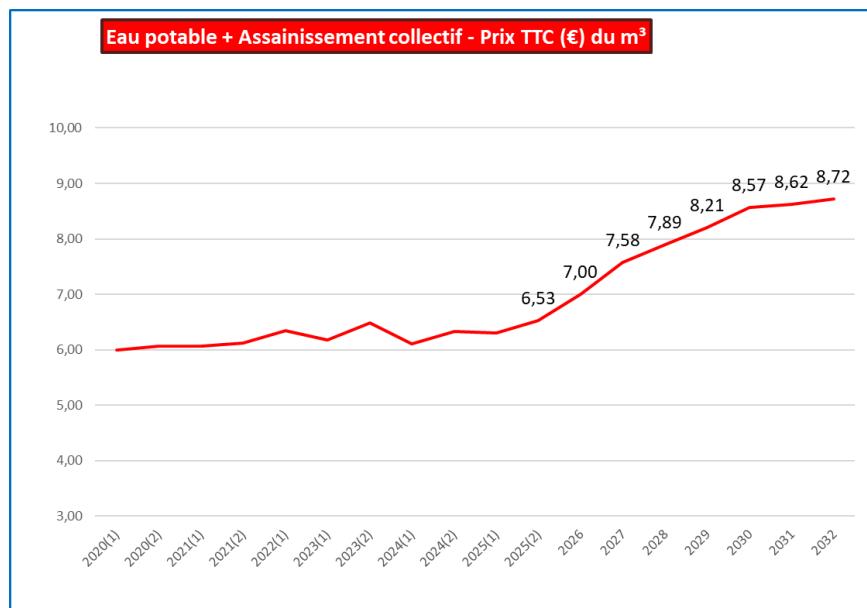


20

Monsieur le **Directeur** présente les courbes d'évolution du prix de l'eau potable jusqu'en 2032 pour l'usager. Le tarif 2025 est de 2,53 € TTC du m<sup>3</sup> pour un tarif projeté en 2030 de 4,22 € TTC du m<sup>3</sup>. Cette projection n'intègre pas les évolutions des redevances (au nombre de 3 pour l'Agence de l'Eau) et des taxes (TVA) impactant la facture d'eau potable.



Monsieur le **Directeur** présente les courbes d'évolution du prix de l'eau (eau potable + assainissement collectif) jusqu'en 2032 pour l'usager. Le tarif 2025 est de 6,53 € TTC du m<sup>3</sup> pour un tarif projeté en 2032 de 8,72 € TTC du m<sup>3</sup>. Cette projection n'intègre pas les évolutions des redevances (4 pour l'Agence de l'Eau) et des taxes (TVA) impactant la facture d'EAU. Une hypothèse d'augmentation de 0,15 €/m<sup>3</sup> pour 2 ans a été posée sur la part assainissement collectif pour permettre de poursuivre les investissements sur cette thématique.



Monsieur le **Président** souligne que ces évolutions tarifaires sont indispensables pour réaliser le plan d'actions.

**Joachim BOISARD** fait remarquer que c'est l'administré qui va payer. La tarification vertueuse n'existe pas car les gros consommateurs ne sont pas pénalisés. L'augmentation des salaires en 2032 ne sera pas corrélée avec l'évolution tarifaire proposée.

**Serge PLATON** indique que cette évolution tarifaire est inéluctable et nécessaire.

**Joachim BOISARD** souligne que les collectivités doivent d'abord être exemplaires pour minimiser l'impact sur les usagers.

**Laurent DE LAUNAY** indique qu'il n'y a pas d'autre alternative.

**Catherine VIANDON** comprend mais regrette cette situation qui nous impose ces augmentations importantes de tarification.

**Mickaël HOUELBEC** souligne que la tarification appliquée sur la métropole de BORDEAUX est très en deçà de celle de notre territoire.

**Laurent DE LAUNAY** souhaiterait une analyse comparative avec les autres territoires.

**Mickaël HOUELBEC** indique que le prix de l'eau assaini est divisé par 2.

**Serge PLATON** explique que le nombre d'abonnés au km est beaucoup plus important sur la métropole de BORDEAUX rendant la comparaison biaisée.

**Joachim BOISARD** propose une tarification sociale pour inciter et sensibiliser les usagers à mieux maîtriser leur consommation.

Monsieur le **Directeur** rappelle que le plan d'actions nécessite des moyens financiers. Une réflexion sur la méthode de tarification (linéaire, progressive, saisonnière, ...) peut s'engager pour répondre au mieux à ce besoin.

**Joachim BOISARD** souhaiterait que l'Etat aide davantage les collectivités vertueuses limitant ainsi l'effort demandé aux usagers face à cette évolution tarifaire.

Monsieur le **Directeur** s'interroge sur la volonté de l'Etat d'accompagner réellement les collectivités vertueuses. La position actuelle de l'Etat nous impose de prévoir de l'autofinancement.

**Joachim BOISARD** prône pour des démarches vis-à-vis de l'Etat afin de lui faire prendre conscience de la situation.

Monsieur le **Président** répond que la position de l'Etat demande aux collectivités de se doter de moyens financiers pour réaliser leurs investissements. Selon les services de l'Etat, le prix de l'eau actuel n'est pas suffisamment cher. L'augmentation proposée est de plus de 30% sur 8 ans pour un usager assujetti à l'assainissement collectif soit un peu plus de 4% par an.

**Eve RIBES** confirme l'importance de l'augmentation sur 8 ans mais il est obligatoire de fournir des garanties de réalisation du plan d'actions aux services de l'Etat.

**Joachim BOISARD** propose de diminuer la rémunération du délégataire sur le futur contrat.

Monsieur le **Directeur** répond que toutes les optimisations financières seront étudiées mais elles restent à ce jour hypothétiques. L'exploitation du réseau d'eau potable doit être rigoureuse et réalisée à son juste prix.

**Joachim BOISARD** confirme sa proposition de diminuer la rémunération du délégataire sur le futur contrat.

Monsieur le **Directeur** répond que l'exploitation du réseau d'eau potable génère un coût financier qui doit être calculé au plus juste pour garantir un service public de qualité.

**Joachim BOISARD** souligne que la baisse des consommations par foyer va impacter les recettes réelles compte-tenu des projections proposées qui s'appuient sur des hypothèses sans augmentation de population.

Monsieur le **Directeur** répond que le nombre d'abonnés augmentera forcément compensant la baisse de consommation par foyer. L'augmentation tarifaire contribuera aussi fortement à la baisse de consommation unitaire. L'objectif est de mettre en adéquation le prix de l'eau avec les enjeux actuels et futurs. Les collectivités voisines ont fait et feront évoluer les tarifications à la hausse pour répondre aux besoins de développement de leur territoire. Le cas de la métropole de BORDEAUX est particulier du fait de l'habitat concentré sans extérieur par rapport à un habitat pavillonnaire avec jardin.

**Serge PLATON** indique que les actions proposées vont faire diminuer prioritairement les volumes prélevés et moins les volumes consommés.

Monsieur le **Directeur** rappelle l'objectif de limiter les volumes perdus et non la consommation des usagers. Celle-ci devrait toutefois diminuer compte-tenu des actions de communication et de l'augmentation du prix de l'eau consommée.

**Serge PLATON** s'interroge sur les disparités de consommation au sein de notre territoire.

Monsieur le **Directeur** répond que le spectre des consommations ne montre pas de disparités importantes liées aux communes. Une différence peut se faire entre les foyers assujettis ou non à l'assainissement collectif. La réflexion sur une tarification incitative reste à engager.

**Joachim BOISARD** rappelle que le délégataire doit continuer de régulariser les compteurs non facturés pour assurer une parfaite équité entre les usagers et générer de la recette supplémentaire.

**Serge PLATON** propose d'inciter les usagers à utiliser une ressource alternative (récupérateur d'eaux pluviales, ...) pour arroser leur jardin.

Monsieur le **Directeur** confirme l'intérêt d'œuvrer à l'échelle de chaque foyer pour limiter les prélèvements d'eau dans une ressource déficiente. Il indique que la CALI souhaitait dans le projet de PLUi-HD imposer pour les nouvelles constructions des dispositifs de récupération de pluie.

**Joachim BOISARD** souligne que l'on subit lorsque l'on veut construire. La volonté politique de 45 maires doit être entendue par l'Etat.

Monsieur le **Président** rappelle que le calendrier a été imposé par les services de l'Etat et il est indispensable de proposer un plan d'actions validé par cette assemblée d'ici au 03 septembre prochain.

Monsieur le **Directeur** complète ces propos en rappelant que l'autorisation globale annuelle de prélèvements n'est pas respectée depuis plusieurs exercices. Cette situation contraint notre collectivité à réagir rapidement en proposant des solutions qui doivent être mises en œuvre à très court terme.

**Joachim BOISARD** indique que les réunions sur les PLUi-HD de la CALI ont beaucoup mobilisées sur la thématique habitat et nettement moins sur la mobilité ou la biodiversité.

**Catherine VIANDON** s'interroge sur les conséquences d'une éventuelle validation de ce plan d'actions par le Comité Syndical.

Monsieur le **Président** répond que le PLUi-HD de la CALI sera sans doute rejeté.

**Laurent DE LAUNAY** souligne que la pression est très importante sur notre collectivité pour permettre au PLUi-HD de la CALI d'être adopté. Les résultats à ce jour ne sont pas bons et une réaction rapide et efficace est attendue de la part des services de l'Etat. Il annonce que voter contre ce plan d'actions revient à voter contre le PLUi-HD de la CALI. L'aménagement urbain des trente dernières années est en grande partie responsable de la situation complexe d'aujourd'hui. Les impacts sont importants sur la nécessité de gérer un patrimoine vieillissant en engageant de lourds investissements qui vont demander un effort financier aux usagers. L'évolution tarifaire est sensible à expliquer politiquement car la prise de conscience de la valeur de la ressource en eau potable est en cours. Il prend l'exemple de sa famille avec 3 enfants et un renouvellement de téléphone portable tous les deux ans qui correspond à l'impact financier représentant l'augmentation de tarif débattu ce soir. La commune d'IZON a mis en place des groupements d'achat sur l'électricité et la protection santé (mutuelle) qui permet à ses administrés de réaliser des économies sur ces deux postes de dépenses pouvant compenser la future hausse tarifaire du tarif de l'eau. La rareté de la ressource en eau potable va devenir une réalité pour nos territoires qu'il faut anticiper au mieux en assurant une meilleure protection et en optimisant ces usages. Le plan valide l'intention de la collectivité d'engager des actions et de mobiliser des moyens en ouvrant la possibilité de faire évoluer le mode de tarification ou d'inciter les acteurs publics et privés à optimiser leurs usages. Sans l'adoption de ce plan d'actions, le territoire se refermera sans perspective d'évolution avec avec de lourdes conséquences sociales et économiques.

**Joachim BOISARD** rappelle que l'Etat a reculé sur l'artificialisation donc les évolutions sont possibles même sur la thématique de la ressource en eau.

**Claude NOMPEIX** souligne que l'augmentation de la tarification de l'eau peut inciter à optimiser les usages. Il indique que le raccordement à l'assainissement collectif pour les usagers fait souvent baisser les consommations.

**Joachim BOISARD** souhaiterait que les communes soient pleinement parties prenantes pour optimiser leur usage de l'eau potable en sollicitant des ressources alternatives pour l'arrosage des espaces verts (stade, cimetière, ...).

Monsieur le **Directeur** rappelle que l'action n°6 – communication et accompagnement technique propose ce type de démarche mais que l'on ne peut pas imposer aux usagers.

**Joachim BOISARD** met en avant l'exemplarité de la commune vis-à-vis de ses administrés pour inciter ces derniers à être plus vertueux.

Monsieur le **Directeur** souligne que l'augmentation tarifaire peut aussi avoir un impact sur les usagers publics qui vont aussi chercher à faire des économies financières si les dépenses d'arrosage deviennent exponentielles. A titre d'exemple, la commune d'IZON s'est engagée dans une démarche de ressource de substitution pour l'arrosage de ses stades de football avec pour objectifs de limiter le recours à l'eau potable mais également d'optimiser les dépenses liées aux consommations élevées de ce pôle. L'usager privé peut influer sur sa consommation d'eau et ainsi limiter les dépenses liées à son usage.

**Claude NOMPEIX** rappelle qu'en 1960, l'adduction d'eau n'existe pas et qu'il fallait aller chercher l'eau au puits. Il n'est pas question de revenir aux usages de cette époque mais bien de prendre conscience que l'eau potable est un bien précieux.

Monsieur le **Directeur** propose une synthèse du plan d'actions récapitulant les objectifs de réduction de prélèvements avec une quantification des abonnés/logements supplémentaires sur la base d'un consommation annuelle de 100 m<sup>3</sup> :

	VOLUMES ECONOMISABLES (m <sup>3</sup> )			VOLUMES SUBSTITUABLES (m <sup>3</sup> )	COÛT/10 ANS (€)
	2023-2027 (5 ans)	2028-2030 (3 ans)	2031-2032 (2 ans)		
<b>TOTAL</b>	225 000	93 000	62 000	250 000	34 042 825 €
<b>VOLUMES PRELEVES</b> (Référence valeur moyenne 2021-2022-2023 : 2 216 542 m <sup>3</sup> )	1 991 542	1 898 542	1 836 542		
<b>AUTORISATION GLOBALE DE PRELEVEMENTS /</b> Différentiel entre le volume prélevable et le volume prélevé (2 060 000 m <sup>3</sup> )	68 458	161 458	223 458		
<b>OBJECTIFS RENDEMENT (%)</b>	76,5	79,5	80,5		
<b>ABONNES/LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES</b> (consommation annuelle : 100 m <sup>3</sup> )	524	739	499		

PRELEVEMENTS ANNUELS (consommation de référence 2023)		CALENDRIER	AUTORISATION GLOBALE DE PRELEVEMENT	DROIT A CONSTRUIRE			PERFORMANCE DU RESEAU		
				Zones prioritaires	Zones secondaires	Sans restriction de zone	Rendement	Indice Linéaire de Pertes (ILP) (m <sup>3</sup> /km/jour)	Taux de renouvellement
1	2 000 000 m <sup>3</sup>	2023-2027 (5 ANS)	✓	✓			76,5 %	3,00	1,6%
2	1 950 000 m <sup>3</sup>	2028-2030 (3 ANS)	✓	✓	✓		79,5%	2,30	2,4%
3	1 900 000 m <sup>3</sup>	2031-2032 (2 ANS)	✓	✓	✓	✓	80,5%	2,10	2,8%

Monsieur le **Président** rappelle que le taux de renouvellement actuel est de 0,6%. Si le plan d'actions est validé, il sera transmis aux services de l'Etat et aux collectivités porteuses d'un document d'urbanisme et de planification.

### Décision :

Après avoir pris connaissance du plan d'actions économies d'eau 2023-2032, le Comité Syndical valide à la majorité des présents cette planification et décide d'engager les actions décrites permettant d'atteindre les trois objectifs priorisés.

VOTE - CONTRE : 2 ABSTENTION : 0 POUR : 20

**Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce plan d'actions économies d'eau 2023-2032.**

**Claude LAFOREST et Jean-Robert DEROSE votent contre ce plan d'actions.**

## Actualités

### Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à Monsieur le **Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier de réalisation du forage de substitution de CADARSAC a été réceptionné le 30 juin 2025.

#### Informations : Travaux réceptionnés – Eau potable

- **Forage de substitution – CADARSAC :**

✓ **Réalisation d'un forage de substitution** par l'entreprise **AQUIFOR** avec la création préalable d'une plateforme par l'entreprise **GMTP**

✓ Réception le 30 juin 2025

24

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier d'assainissement collectif réalisé par CANASOUT à IZON pour la création d'un refoulement pour la centrale de vide n°1 a été réceptionné le 06 août 2025.

#### Informations : Travaux réceptionnés – Assainissement collectif

- **Refoulement Centrale de vide n°1 – IZON :**

✓ **Création d'une conduite de refoulement de 1 300 ml** par l'entreprise **CANASOUT**

✓ Réception le 06 août 2025

25

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier d'eau potable réalisé par GMTP à NERIGEAN aux secteurs Grand Bos / Carreyre / Roquemue a débuté au mois de juillet 2025.

Informations : Travaux en cours –

Eau potable

- **Secteurs Grand Bos / Carreyre / Roquemue – NERIGEAN :**
- ✓ **Renouvellement et déplacement de canalisations d'eau potable sur 1600 ml par l'entreprise GMTP :**



Trancheuse



Conduite

26

Informations : Travaux en cours –

Eau potable

- **Secteurs Grand Bos / Carreyre / Roquemue – NERIGEAN :**
- ✓ **Renouvellement et déplacement de canalisations d'eau potable sur 1600 ml par l'entreprise GMTP :**
- ✓ **Coût des travaux : 229 803,30 € H.T**
- ✓ **Durée : 3 mois (juillet à septembre 2025)**

27

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier d'eau potable réalisé par NOVELLO à GREZILLAC au Pont de Lissandre a débuté au mois de juillet 2025.

Informations : Travaux en cours –

Eau potable

- **Secteur Pont de Lissandre – GREZILLAC :**
- ✓ **Renouvellement et déplacement de canalisations d'eau potable sur 700 ml par l'entreprise NOVELLO :**



Balisage

28

Informations : Travaux en cours –  
Eau potable

- **Secteur Pont de Lissandre – GREZILLAC :**
- ✓ **Renouvellement et déplacement de canalisations d'eau potable sur 700 ml par l'entreprise NOVELLO :**
- ✓ **Coût des travaux : 174 999,80 € H.T**
- ✓ **Durée : 8 semaines (juillet à septembre 2025)**

29

**Claude NOMPEIX** précise que cette conduite a déjà fait l'objet de plusieurs déplacements notamment suite à l'aménagement d'un magasin de matériau.

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier d'eau potable réalisé par EIFFAGE Route S-O à ARVEYRES au secteur Tillède a débuté au mois de juillet 2025. Ces travaux sont coordonnées avec ceux de NERIGEAN pour ne pas impactés les transports scolaires.

Informations : Travaux en cours –  
Eau potable

- **Route de Tillède – ARVEYRES :**
- ✓ **Renouvellement et déplacement de canalisation d'eau potable sur 980 ml par l'entreprise EIFFAGE Route S-O :**



Trancheuse



Conduite

30

Informations : Travaux en cours –  
Eau potable

- **Route de Tillède – ARVEYRES :**
- ✓ **Renouvellement et déplacement de canalisation d'eau potable sur 980 ml par l'entreprise EIFFAGE Route S-O :**
- ✓ **Coût des travaux : 109 383,40 € H.T**
- ✓ **Durée : 1,5 mois (août à septembre 2025)**

31

**Joachim BOISARD** souligne qu'un linéaire important de réseau public situé en domaine privé va ainsi être supprimé.

## Questions diverses

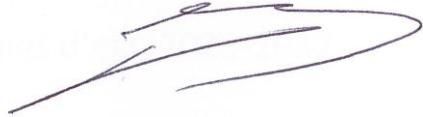
Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le jeudi 25 septembre 2025 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance,



Ludovic MAUREY



Le Président,

Bernard GUILHEM